



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Manque de moyens humains du commissariat de Verdun

Question écrite n° 3751

Texte de la question

Mme Florence Goulet appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur la situation alarmante des forces de l'ordre dans la sous-préfecture de Verdun, où la délinquance et le trafic de drogue gangrènent plusieurs quartiers. Le manque de moyens humains et matériels contraint les policiers à des situations particulièrement difficiles. Le commissariat de Verdun souffre d'un sous-effectif chronique. Si trois policiers ont été récemment affectés, les départs sont bien plus nombreux et la capacité des forces de l'ordre n'en est donc pas renforcée, face à un environnement pourtant de plus en plus dégradé. Dans ce contexte, la transposition de la réglementation européenne relative à la vidéosurveillance des gardes à vue, qui met fin à la surveillance en continu de cette dernière, complique encore davantage le travail des policiers. L'absence de vidéosurveillance continue place désormais une pression supplémentaire sur les agents, qui doivent assurer cette tâche sans disposer des ressources humaines supplémentaires, ce qui aggrave les difficultés organisationnelles du commissariat de Verdun pourtant en sous-effectif. Par ailleurs, elle précise avoir alerté sur ce sous-effectif chronique les ministres successifs et encore récemment, en octobre 2024 mais sans avoir obtenu de réponse. Aussi, elle lui demande quelles mesures concrètes sont envisagées pour renforcer les effectifs policiers à Verdun et quels moyens pourraient pallier l'impact de la nouvelle réglementation sur la surveillance des gardes à vue.

Texte de la réponse

Face à la délinquance, les attentes des Français sont claires et extrêmement fortes. Renforcer la sécurité de nos concitoyens dans leur vie quotidienne constitue donc une priorité pour le ministre d'État, ministre de l'intérieur, aussi importante que le combat contre le narcotrafic et la criminalité organisée. L'objectif est clair : obtenir des résultats concrets et visibles pour mieux protéger les Français, garantir l'ordre républicain et lutter contre l'impunité. Dès le mois de novembre 2024, le ministre d'État, ministre de l'intérieur, a demandé aux préfets et aux forces de police et de gendarmerie d'élaborer des plans d'action départementaux de restauration de la sécurité du quotidien, à partir d'un état des lieux précis et sectorisé, en coordination avec l'autorité judiciaire, dans une logique de subsidiarité pour conférer aux responsables territoriaux la pleine capacité d'adapter l'action aux réalités locales. Pour ce qui concerne la Meuse, le préfet a présenté ce plan d'action le 25 février 2025. Élaboré au plus près des réalités locales, à partir d'un diagnostic partagé avec les élus des territoires et les acteurs locaux de la sécurité, le plan fixe des objectifs précis et concrets, fondés sur trois priorités : la lutte contre les stupéfiants, le renforcement de la présence sur la voie publique et l'intensification des partenariats - notamment avec la police municipale de Verdun. Car si le département de la Meuse présente une criminalité dans l'ensemble maîtrisée, la réalité de la délinquance comme du sentiment d'insécurité ne saurait être minimisée. Dans le combat contre la délinquance, les effectifs sont importants. À cet égard, la circonscription de police nationale (CPN) de Verdun (qui regroupe 5 communes) s'appuie sur 65 agents (agents affectés, données au 31 décembre 2024), dont 51 gardiens de la paix et cinq policiers adjoints. En octobre 2024, elle a été renforcée de trois policiers issus de la 271e promotion des gardiens de la paix. Si l'effectif de cette CPN a légèrement diminué par rapport à 2023 (- 2), l'effectif global de la police nationale dans le département est dans

l'ensemble stable, passant de 153 agents fin 2017 à 152 agents fin 2024. Le nombre de gradés et gardiens de la paix, qui sont les principaux policiers affectés sur le terrain, est par ailleurs en hausse dans le département, passant de 103 agents fin 2017 à 110 agents fin 2024. Il convient en outre de souligner que l'action des policiers de cette CPN bénéficie du soutien des 22 réservistes opérationnels de la direction départementale de la police nationale (DDPN) de la Meuse, et du service interdépartemental de police judiciaire de la direction interdépartementale de la police nationale de Meurthe-et-Moselle en matière de lutte contre la criminalité organisée. Pour autant, une attention particulière sera portée en 2025 à la situation des effectifs de la CPN de Verdun, qui reste difficile, et notamment au recrutement de policiers adjoints, dont le nombre a significativement baissé dans le département au cours des dernières années. S'agissant du commissariat de Verdun, il est indiscutablement vétuste, même si des travaux ont été menés à plusieurs reprises ces dernières années. La question de son relogement ou de sa rénovation complète se pose et de nouvelles études d'opportunité vont être menées concernant les différentes hypothèses envisagées. En tout état de cause, la poursuite des différents projets de rénovation ou de construction devra tenir compte du contexte budgétaire contraint. Si les moyens humains sont importants dans la lutte contre la délinquance, ils ne sont pas tout. Le service rendu à la population dépend avant tout de l'efficacité des forces de sécurité, de leur présence effective sur la voie publique, de la force de leur autorité et de la fermeté de leur posture. La feuille de route pragmatique et concrète fixée par le plan d'action départemental de restauration de la sécurité du quotidien de la Meuse va à cet égard permettre de lutter plus efficacement contre la délinquance. En outre, plusieurs mesures ont été initiées sur le plan national pour renforcer les capacités opérationnelles des services : réduction des missions périphériques, renforcement de la filière judiciaire, développement des outils numériques, etc. La lutte contre l'immigration clandestine y participe aussi. Ces mesures porteront leurs fruits dans la Meuse comme ailleurs. D'ores et déjà, des efforts y sont engagés pour développer la présence et la visibilité des forces sur le terrain, notamment dans le centre-ville élargi de Verdun : c'est une des priorités du plan d'action départemental, afin de dissuader les délinquants et de rassurer la population. Par ailleurs, dans la Meuse comme partout sur le territoire national, la lutte contre le narcotrafic et à la délinquance des mineurs, à l'origine d'une large part de la délinquance, mobilise pleinement les services. D'ores et déjà, la mobilisation des policiers de la CPN de Verdun permet d'obtenir des résultats encourageants en matière de lutte contre la délinquance et notamment le trafic de stupéfiants. En 2024, les services de la CPN de Verdun enregistrent une hausse d'activité de l'ordre de 61,5 % en matière de lutte contre l'usage et la revente de stupéfiants par rapport à 2023, témoignant du très fort engagement des policiers. En 2024, le centre-ville de Verdun a fait l'objet d'un important travail de démantèlement de six points de deal par les policiers de la CPN, appuyés par des policiers de la CPN de Bar-Le-Duc. Sur le plan départemental, la mobilisation des forces de l'ordre a permis de multiplier par deux les résultats obtenus dans la lutte contre les stupéfiants (884 infractions relevées en 2024, contre 594 infractions en 2021), tandis que, dans la seule zone police nationale, ce sont 24 points de deal qui ont été démantelés en 2024 et plus de 400 individus mis en cause. Par ailleurs, près de 300 amendes forfaitaires délictuelles pour stupéfiants ont été dressées dans le département en 2024. La délinquance générale a diminué de plus de 2 % dans la CPN de Verdun en 2024, avec en particulier une baisse des atteintes volontaires à l'intégrité physique de 11 %. En revanche, les atteintes aux biens augmentent en 2024, notamment les cambriolages et les vols de véhicules. Ces phénomènes sont pleinement pris en compte par le plan d'action départemental. Aux côtés de l'État, l'implication des collectivités territoriales - et des autres partenaires locaux - est indispensable. L'engagement des maires dans le développement des polices municipales et des systèmes de vidéoprotection représente, en particulier, un élément majeur de la sécurité du quotidien. Les travaux en cours dans le cadre du « Beauvau des polices municipales » devraient à terme permettre un nouvel élan en la matière. S'agissant du nouveau cadre juridique relatif aux conditions de vidéosurveillance des personnes placées en garde à vue, qui a été élaboré en 2022 en application d'une décision du Conseil constitutionnel, et qui a été alourdi notamment aux différentes étapes de l'examen des textes par le Conseil d'État, il soulève en effet des problèmes. Le ministre d'État, ministre de l'intérieur, a donc demandé que soient étudiées toutes les possibilités juridiques pour réviser ce cadre légal afin de revenir à un fonctionnement plus rationnel sur le plan opérationnel et moins coûteux sur le plan humain. Il convient en outre de rappeler que le ministre d'État, ministre de l'intérieur, souhaite que soient intensifiés les efforts engagés depuis plusieurs années pour limiter le temps consacré aux actes de pur formalisme et réduire les contraintes administratives et les missions périphériques qui pèsent sur les policiers.

Données clés

Auteur : [Mme Florence Goulet](#)

Circonscription : Meuse (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3751

Rubrique : Police

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [4 février 2025](#), page 470

Réponse publiée au JO le : [3 juin 2025](#), page 4464